

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, agissant aux fins des présentes à titre de secrétaire-trésorière adjointe en vertu de la résolution du Conseil en date du **15 janvier 2014** et portant le numéro **2014-01-19**, que les immeubles ci-après désignés seront vendus, sans aucune garantie, à l'enchère publique, à la salle du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, Québec, J3P 7X7, le **mardi dixième jour de novembre 2020 à dix heures**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette vente.

Ces immeubles seront vendus conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sous réserve du droit de retrait d'un an, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujet entre autres à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, rattachées à ces immeubles.

MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE

Dossier :	2020-01	Taxes municipales :	10,95 \$
Matricule :	4885-29-4852	Taxes scolaires :	0 \$
Propriétaire :	Daniel Desrosiers	Total :	10,95 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quarante-trois (4 993 543) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.		
Adresse :	Terrain situé sur la rue Bonsecours à Massueville (Québec), circonstances et dépendances		

Dossier :	2020-02	Taxes municipales :	7 840,96 \$
Matricule :	4985-29-4692	Taxes scolaires :	218,76 \$
Propriétaire :	Daniel Desrosiers	Total :	8 059,72 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois millions deux cent dix-sept mille huit cent dix-neuf (3 217 819) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant les numéros civiques 659 à 659-A, rue Royale à Massueville (Québec) JOG 1K0, circonstances et dépendances.		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Dossier :	2020-04	Taxes municipales :	887,55 \$
Matricule :	3083-73-6503	Taxes scolaires :	262,29 \$
Propriétaires :	Mathieu Bergeron Bernard Bergeron Catherine Théroux	Total :	1 149,84 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois millions sept cent trente-trois mille cent treize (3 733 113) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant le numéro civique 491, rue Joanne à Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) JOL 2M0, circonstances et dépendances.		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID

Dossier :	2020-03	Taxes municipales :	6 548,03 \$
Matricule :	5692-03-0608	Taxes scolaires :	258,16 \$
Propriétaire :	Geneviève Lafrance	Total :	6 806,19 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions deux cent cinquante mille quatre-vingt-quatre (5 250 084) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant le numéro civique 19, rang Sainte-Julie à Saint-David (Québec) JOG 1L0, circonstances et dépendances.		

MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

Dossier :	2020-06	Taxes municipales :	5 847,34 \$
Matricule :	5096-14-5904	Taxes scolaires :	156,35 \$
Propriétaires :	Jean-François Cyr Chloé Gravel	Total :	6 003,69 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions soixante-dix-huit mille sept cent quatre (5 078 704) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant le numéro civique 108, rue Principale à Yamaska (Québec) JOG 1W0, circonstances et dépendances.		

Dossier :	2020-07	Taxes municipales :	5 689,76 \$
Matricule :	5096-04-9819	Taxes scolaires :	702,43 \$
Propriétaire :	Jean-Daniel Turcotte	Total :	6 392,19 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions soixante-dix-huit mille six cent soixante-huit (5 078 668) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant le numéro civique 111, rue Principale à Yamaska (Québec) JOG 1W0, circonstances et dépendances.		

Dossier :	2020-08	Taxes municipales :	5 672,42 \$
Matricule :	5096-07-2867	Taxes scolaires :	231,46 \$
Propriétaire :	Jean-Daniel Turcotte	Total :	5 903,88 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingts (5 078 680) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant les numéros civiques 19 à 21, rue Lauzière à Yamaska (Québec) JOG 1W0, circonstances et dépendances.		

Dossier :	2020-09	Taxes municipales :	5 714,79 \$
Matricule :	5096-12-3144	Taxes scolaires :	130,25 \$
Propriétaire :	Jean-Daniel Turcotte	Total :	5 845,04 \$
Désignation :	Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-deux (5 078 542) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.		
Adresse :	Avec propriété y dessus érigée portant les numéros civiques 81 à 83, rue Principale à Yamaska (Québec) JOG 1W0, circonstances et dépendances.		

*Prenez note que les frais engagés avant la vente s'ajoutent à ces montants.

Conditions pour enchérir

- La personne qui veut enchérir doit :
- Déclarer devant l'officier faisant la vente, ses nom, prénom, date et lieu de naissance, occupation et adresse de résidence;
 - Présenter une pièce d'identité, notamment permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport;
 - Présenter un mandat ou une procuration si elle veut enchérir pour une autre personne physique. À noter que le mandat doit être homologué pour être valide et la procuration doit être notariée;
 - De plus, la personne qui veut enchérir pour une personne morale doit également fournir :
 - > Le nom de la personne morale;
 - > Sa forme juridique et sa loi constitutive;
 - > L'adresse de son siège social;
 - > Une copie de la résolution adoptée par le conseil d'administration indiquant le nom et le prénom du représentant autorisé à enchérir.

Mode de paiement

Le prix d'adjudication de chaque immeuble devra être payé immédiatement en monnaie légale (argent comptant, chèque certifié ou mandat poste fait à l'ordre de la MRC de Pierre-De Saurel); à défaut de paiement immédiat, l'officier responsable de la vente annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente.

Donné à Sorel-Tracy, le 29 septembre 2020.
 Me Diane Mondou, agissant à titre de secrétaire-trésorière adjointe
 Greffière, MRC de Pierre-De Saurel
 50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7